

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

**DELIBERATION N°CD2024-  
04/1/5  
DOSSIER N°6183**

**BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Thierry BOURGUIGNON à Jean-Luc LEGER  
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Isabelle PENICAUD à Eric BODEAU  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des  
Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,  
VU le rapport CD2024-04/1/5 de Madame la Présidente du Conseil départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

## DÉCIDE,

D'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2023 du budget annexe des Énergies Renouvelables de la manière suivante :

- Reprise du résultat de la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution négatif à hauteur de **- 2 099,33 €** au compte 001, en dépense d'investissement ;
- Affectation d'une partie de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de couvrir le solde d'exécution négatif constaté fin 2023 via l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour **2 100 €** ;
- Reprise du résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de **10 923,43 €** au compte 002, en recette de fonctionnement.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**